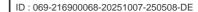
Envoyé en préfecture le 13/10/2025 Recu en préfecture le 13/10/2025

Publié le





Téléphone - 04 74 89 30 24 Email: mairie@amplepuis.fr Site: www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025 Extrait du registre des Délibérations Délibération n°8

OBJET:

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractére exécutoire de cet acte.

En exercice: 27 membres Présent(s): 17 Pouvoir(s): 7

Absent(s): 10

Délibération comportant

2 page(s), 0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

13/10/25

Publication le : 13/10/25

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le sept octobre deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir : André DAMAIS (pouvoir à Jean-Marc GUILLOT), Nathalie CHANFRAY (pouvoir à Lydie AUGAY), Laurence PIERRAT (pouvoir à Corinne GELIN), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (pouvoir à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Patricia BALMONT (pouvoir à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO) Le ou les membres absent(s): André DAMAIS, Nathalie CHANFRAY, Laurence PIERRAT, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Patricia PIVOT, Romain COLLIER, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°4 du 29/09/2015 portant « personnel communal – refonte du tableau des effectifs création des emplois »;

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19/09/2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-affaires générales réunie le 29/09/2025

Le Conseil municipal:

APPROUVE la modification ci-après du tableau des effectifs :

FILIERE MEDICO-SOCIALE:

- La suppression d'un poste de médecin à 32h30
- La création d'un poste de médecin à temps non complet de 31h hebdomadaire. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 1° du code général de la fonction publique
- La création d'un poste de médecin à temps non complet de 14h hebdomadaire. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 1° du code général de la fonction publique
- Création d'un poste de secrétaire médicale à compter du 01/01/2026, à temps complet, éligible aux grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C). Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel et notamment sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



ID: 069-216900068-20251007-250508-DE

FILIERE CULTURELLE:

- Ouverture du poste de responsable de médiathèque aux grades du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine catégorie C. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel notamment sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique
- Création d'un poste d'agent de bibliothèque à 28h éligible aux grades du cadre d'emplois d'adjoint du patrimoine (catégorie C). Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel et notamment sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme. Amplepuis, le 07 octobre 2025

Le secrétaire de séance Angélique GONIN-CHARTIER

D'AMPLE DUS

Le Maire, René PONTET